

Service santé et protection animales, environnement Services vétérinaires 22 avenue Doyen Louis Weil CS 6 38028 GRENOBLE CEDEX 1

## HABILITATION DE FORMATEUR

Propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie

Délivrée en application de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du Code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du Code rural et de la pêche maritime,

## La présente habilitation est délivrée à :

NOM: FERNANDEZ

Prénom(s) : Carmen Isabelle

Née le : 25/05/1965 à :

Lyon (8ème) Commune de naissance Jour Mois Année

69 Département France Pavs

Adresse:

343, rue de Sous le Four-Buison

Numéro de la voie Extension (bis, ter,..) Type de voie (avenue, etc.)

Nom de la voie

01470

Briord

Code postal

Localité / Commune

Société, structure : Educal'Ain

qui est habilitée à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents visée à l'article R.211-5-3 du Code rural et de la pêche maritime.

En application des dispositions du décret n° 2009-376 du 1er avril 2009, cette habilitation peut être retirée, en cas de non conformité, et après avoir mis Madame Carmen Fernandez, en mesure de présenter ses observations.

Fait à Grenoble, le 05 mai 2021

Pour le préfet et par subdélégation, Le chef de service santé et protection animales, environnement services vétérinaires

Régis CHENAL

VALABLE POUR UNE DURÉE DE 5 ANS